



**Arrêté réglementant le stationnement et la circulation des véhicules
Avenue de la Gare pour des travaux de raccordement électrique d'un
immeuble du 21 mai 2024 jusqu'à la fin du chantier**

Le Maire de Saint-Geniez-d'Olt, commune déléguée de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac (Aveyron),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2213-1 à 5 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.414-14, R.411-25 à 28 et R.41161 à 9 ;

VU la circulaire n° 86-330 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, Le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

VU le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distributions ;

VU la demande faite le 17 mai 2024 par CEGELEC.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour des raisons de sécurité et pour permettre le bon déroulement des travaux de raccordement électrique d'un immeuble, avenue de la Gare, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules – Traversée de la chaussée face aux n° 168 et n° 175 avenue de la Gare.

ARRETE

Article 1^{er} : A partir du mardi 21 mai 2024 et jusqu'à la fin du chantier, l'entreprise CEGELEC sise à RODEZ (12000) 38, avenue de Vabre, est autorisée à effectuer les travaux de raccordement électrique d'un immeuble – Traversée de la Chaussée face aux n° 168 et n° 175, avenue de la Gare.

Article 2 : Pendant la durée des travaux, **le stationnement des véhicules sera interdit sur les places situées face au n° 168 et n° 175 avenue de la Gare. La circulation des véhicules se fera en alternance.**

Article 3 : La signalisation sera mise en place par l'entreprise CEGELEC, conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : L'entreprise CEGELEC, le Garde-Champêtre et la gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée au Centre de Secours de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Fait à Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac, le **17 mai 2024**

Marc BORIES

Maire

